

Route de la  
Durance  
04100  
MANOSQUE

**N°43**  
1<sup>er</sup> trimestre 2013

# **La lettre du CERPAM**

*Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée*

*Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat*

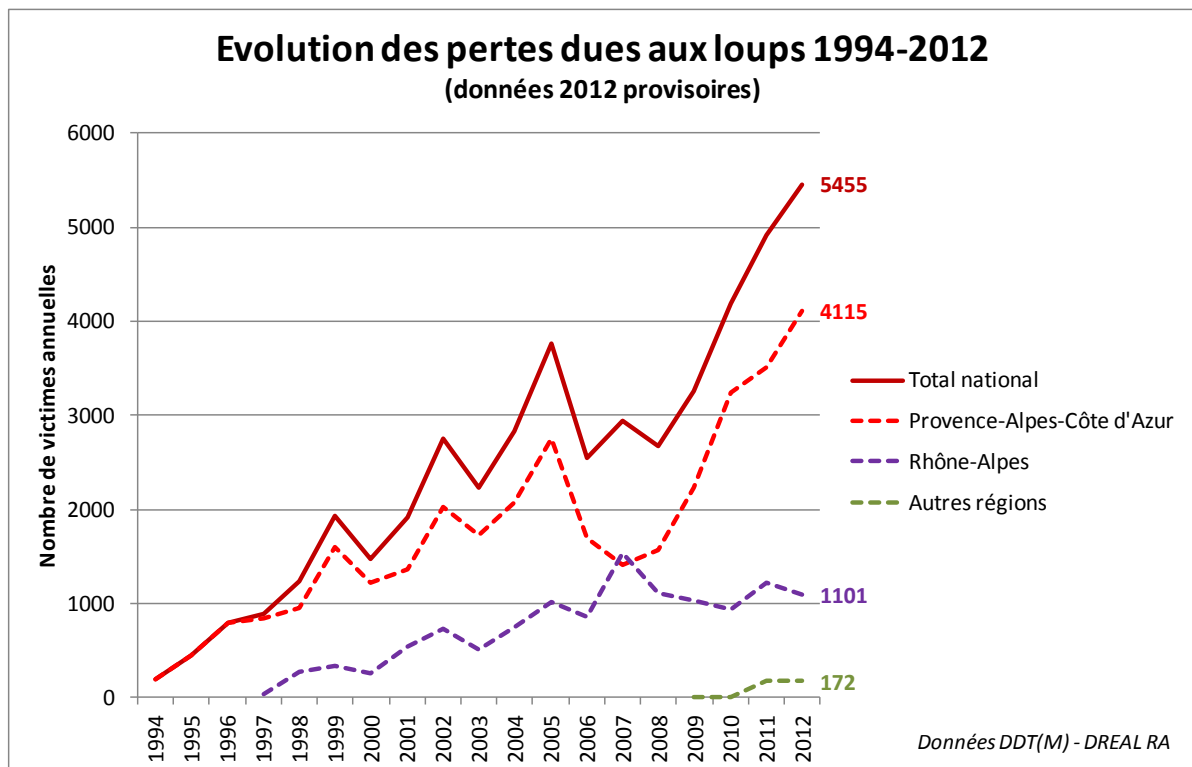
**Le Président,  
le Conseil d'Administration  
et l'Equipe Technique du CERPAM  
vous présentent  
leurs meilleurs voeux  
pour l'année 2013**



## **SOMMAIRE**

**Numéro spécial : Prédation en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2012**

L'année 2012 marque sans doute un tournant dans la question des loups et des attaques sur les troupeaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, pour la première fois, après le Vaucluse, c'est les Bouches-du-Rhône qui sont touchées. Désormais, les loups sont présents dans les six départements de la région, alors même que le bilan des attaques fait apparaître une nouvelle et forte augmentation à l'échelle régionale. Au sein de la région, le contraste est de plus en plus net entre la haute-montagne (où les attaques sont contenues ou à la baisse) et les régions de Préalpes méditerranéennes et collines provençales, où la hausse de la prédation devient de plus en plus incontrôlable dans un contexte où les moyens de protection sont massivement généralisés. Ce contraste se retrouve au niveau national, où, malgré l'expansion des loups dans de nouveaux massifs (Vosges, Massif Central), la part de la prédation touchant Provence-Alpes-Côte d'Azur est très majoritaire et même en augmentation avec 75 % du total national. Ce dossier est destiné à présenter la situation telle qu'elle est vécue dans notre région, au moment où les nouvelles orientations du Plan d'action sur le loup vont être rendues publiques. C'est dans ce contexte de très forte inquiétude des éleveurs méditerranéens que l'équipe technique adresse ses meilleurs vœux pour 2013 à l'ensemble des ses partenaires techniques et institutionnels.



Département	Attaques 2012	Pertes 2012
Alpes-Maritimes	695	2161
Alpes-de-Haute-Provence	263	979
Var	200	547
Hautes-Alpes	137	511
Vaucluse	9	36
Bouches-du-Rhône	1	1

### **Alpes-de-Haute-Provence :** **« Tant que ça ne t'es pas arrivé, tu ne peux pas te rendre compte »**

Dans les Alpes de Haute Provence, département le plus affecté après les Alpes-Maritimes avec près de 1000 pertes en 2012, deux zones ont été plus fortement touchées par la prédation : la vallée du Verdon et le massif des Monges. Plusieurs éleveurs sont particulièrement découragés, avec des approches de loups quasiment tous les jours sur leurs troupeaux. Sur un alpage, c'est l'aide-berger qui travaille en renfort pour protéger le troupeau qui abandonné en pleine estive, *« je ne supportais plus la vision répétée de brebis égorgées ou déchiquetées, le pire c'est celles qui sont encore vivantes et qu'il faut achever »*.

C'est ce sentiment d'impuissance et de découragement qui affecte le plus les éleveurs touchés, alors qu'ils ont mis en place autant que faire se peut les moyens de protection : l'essentiel des attaques sur les ovins concerne des troupeaux protégés. C'est l'occasion de rappeler le lien fort qui relie l'éleveur à son troupeau. Justement parce que ce n'est pas une activité très rentable, l'élevage pastoral est d'abord affaire de passion : *« Obtenir de belles et bonnes bêtes, c'est d'abord donner. Donner de la bonne nourriture, la meilleure herbe, le meilleur foin, donner du confort, une bonne bergerie, un bon emplacement pour*

*qu'elles se couchent, donner de son temps, beaucoup de son temps pour les soigner, les alimenter, et puis donner de l'attention. Une attaque, elle traumatise l'éleveur, elle traumatise le troupeau, cette relation qu'on a avec les bêtes, elle est cassée »*.

Dans le Pays de Seyne, très bocager et appelé communément « la Suisse provençale », c'est l'élevage bovin allaitant qui prédomine. Ce territoire est limitrophe du massif des Monges. A l'automne les éleveurs bovins en fin d'estive récupèrent leurs animaux sur leurs exploitations et les mettent dans des prés, en les triant en fonction de leur stade physiologique. Ainsi les vaches prêtent à vèler sont regroupées pour vèler à l'extérieur par petits groupes de 5 à 6. Les veaux naissent et allaitent tranquillement leurs mères. Après le départ des grands troupeaux ovins des estives, les loups se reportent en partie vers ces petits lots d'animaux au pâturage dans des prés isolés et cloisonnés par les haies, et s'en prennent aux jeunes veaux. Dans ces cas, les éleveurs observent que les mères deviennent agressives et très perturbées.

Pour en savoir plus : [dbaron@cerpam.fr](mailto:dbaron@cerpam.fr) et [sgole@cerpam.fr](mailto:sgole@cerpam.fr)

## Hautes-Alpes : des patous encombrants

---

Les Hautes-Alpes constituent une exception régionale : on constate en 2012 une baisse d'environ 20% des attaques et des victimes par rapport à 2011. Mais la prédation ne diminue cependant pas partout. La pression est variable selon les territoires. Ainsi le Dévoluy, la Clarée et le Bochaine se distinguent par un nombre d'attaques et de victimes importants. Deux nouveaux secteurs sont touchés en Préalpes, le Rosannais et le Serrois. Une grosse contrainte pour ces éleveurs qui sont attaqués aux abords des bergeries. Avec des troupeaux dehors dans des zones fortement boisées, la tension risque d'être forte. Le schéma de protection tend à évoluer : les éleveurs se dotent de plus en plus de chiens de protection, tandis que le nombre d'aides-bergers a tendance à diminuer. Si nous ne devons garder qu'un fait marquant de cette année 2012, de toute évidence ce serait l'attaque survenue à La Cluse à la fin du mois d'août. Elle s'est déroulée de jour, par 4 loups, sous les yeux du berger, assistant impuissant à la scène et devant faire face à l'un d'eux qui venait dans sa direction pour le faire fuir. Ce qui est marquant, ce n'est pas tant le nombre de bêtes tuées (2 mortes et 2 disparues), ce n'est même plus la colère et l'exaspération des éleveurs, mais le traumatisme de ce berger, un mois après avoir subi cette attaque. Il n'en revenait toujours pas en nous racontant cela : *« de jour, devant mes yeux, tu t'imagines ? » ; « je ne savais plus quoi faire, j'ai regardé mes chiens et je crois qu'ils étaient tout aussi étonnés que moi de ce qui nous arrivait »...*

Dans le département, les tensions autour des chiens de protection s'accroissent. Depuis quelques années, ils suscitent une sorte de « psychose » auprès de ceux qui fréquentent la montagne. Que les incidents soient avérés ou non, ce phénomène prend de l'ampleur et en arrive à devenir très problématique dans certaines zones, notamment les plus touristiques. Le CERPAM est de plus en plus interpellé sur la question de la présence des patous dans les troupeaux. Nombreux sont ceux qui pensent dans les vallées qu'ils sont incompatibles avec une activité de randonnée. On entend souvent dire que les patous sont « méchants », qu'il y a eu des « attaques »

(sur des randonneurs), que les gens ont peur d'aller à tel ou tel endroit.... Et ce, malgré des campagnes de sensibilisation réalisées auprès des randonneurs sur certains circuits bien identifiés, ou avec des spots sur les radios locales. Cette ambiance rajoute une pression de plus pour les éleveurs et les bergers.

Pour en savoir plus : [asilhol@cerpam.fr](mailto:asilhol@cerpam.fr)

## Alpes-Maritimes : 20 ans après le retour du loup, la pression de prédation s'accroît encore

---

Premier département par le nombre d'attaques et de victimes, les Alpes-Maritimes ont été particulièrement touchées en 2012 avec une nouvelle et forte augmentation par rapport à 2011. Les pertes atteignent 2161 animaux pour ce seul département, soit plus du tiers du total national. Concernant l'augmentation des chiffres en 2012, plusieurs facteurs entrent en compte pour expliquer cela. Tout d'abord, les zones « historiques » de présence des loups (meute Roya-Vésubie, Vésubie, Moyenne Tinée, etc.) continuent d'être des secteurs de très forte prédation. Sur les secteurs de colonisation plus récente, les meutes s'installent dans la durée, en particulier dans les Préalpes de Grasse. De plus, de nouveaux secteurs ont connus des attaques comme la commune d'Utelle, en basse vallée de la Vésubie, particulièrement problématique en début d'année ou la haute-vallée du Var cet été.

Pour donner une idée de la pression qui pèse sur les troupeaux, 31 éleveurs ont subi plus de 10 attaques en 2012, 6 éleveurs plus de 25 attaques, 2 éleveurs une cinquantaine d'attaques. Le seuil du supportable est largement dépassé. Pourtant la quasi-totalité des éleveurs ou groupements pastoraux pâturant sur le département en zone de présence du loup bénéficie de contrats de protection des troupeaux (120 contrats en 2012, soit une augmentation de 20% des contrats depuis 2011) impliquant des changements de pratiques souvent lourds. Les



Alpes-Maritimes cumulent tous les facteurs de vulnérabilité : une exposition des troupeaux aux loups toute l'année, de janvier à décembre, grâce au climat méditerranéen qui permet le pâturage 12 mois sur 12 ; l'utilisation de très importantes surfaces de landes et de bois au pâturage, où l'approche furtive des loups est facilitée ; la présence au pâturage la plus grande partie de l'année d'agneaux broutards avec leurs mères, que le berger doit conduire de façon beaucoup plus étalée dans l'espace, pratique peu compatible avec les contraintes de la protection. La pression est donc permanente sur les troupeaux et s'accroît encore. Vingt ans après, rien n'est stabilisé, une situation très difficile à vivre pour les éleveurs.

Pour en savoir plus : [algouty@cerpam.fr](mailto:algouty@cerpam.fr)

## **Bouches-du-Rhône : premières attaques de loups dans la Sainte-Victoire**

---

Le loup ne figure pas dans les tableaux de Cézanne. Il est bien trop discret. C'est sans doute cette discrétion qui rend si difficile la pleine reconnaissance des attaques du prédateur dans les nouvelles zones de colonisation. Qu'on en juge. L'éleveur présent à Vauvenargues a constaté une première attaque fin janvier dans un parc électrifié utilisé pour les béliers. Affolés, ils ont rompu la clôture. Bilan, un mâle disparu, un autre avec une patte cassée. Bien sûr, pas de reconnaissance possible du rôle d'un loup. Fin avril, nouvelle attaque à nouveau dans un parc électrifié : 5 brebis égorgées proprement, un agneau disparu ; mais le constat a été écarté en raison de problèmes administratifs. En novembre l'éleveur tombe nez à nez avec un loup, un jeune mâle selon lui sur les crêtes de la Sainte-Victoire. Aucune crainte de l'animal, malgré la présence de l'homme. L'éleveur a aussitôt redescendu le troupeau et compté : 5 brebis et une chèvre manquante. De retour sur les lieux, il repère des traces de sang, mais ne retrouve aucun reste dans ce terrain escarpé et très embroussaillé. Nouvelle perte sèche. Dans le courant du mois de novembre, deux nouvelles attaques se produisent, en présence

à chaque fois d'un patou : lors de la première, une brebis égorgée et 4 manquantes ; lors de la deuxième, 5 brebis tuées et une manquante. C'est à cette époque que des chasseurs ont pu observer un loup à proximité. Bilan de l'éleveur pour l'année 2012 : 5 attaques, 11 animaux tués, 13 disparues. Sur ce total, un seul animal a été reconnu « loup non exclu » et indemnisé. Un autre éleveur a subi une attaque à Jouques (un animal tué) ; mais ignorant de la procédure, il l'a montrée à un vétérinaire, et le constat administratif n'a pas été effectué.

Dans les zones de colonisation, les procédures ont du mal à se mettre en place dans de bonnes conditions la première année (circulation de l'information, mise en place des procédures, formation et expérience des agents). Il se rajoute le fait que dans les parcours boisés, embroussaillés, escarpés utilisés toute l'année dans les départements méditerranéens, il est souvent difficile de retrouver les carcasses, et ce d'autant plus que nombreux sont les charognards qui dispersent et consomment rapidement les restes (les sangliers notamment). Au total, s'il faut saluer les importants efforts effectués par les administrations pour indemniser les éleveurs touchés par les attaques de loups, il faut aussi reconnaître que bien des pertes dues au loup ne sont pas en situation d'être indemnisées.

Pour en savoir plus : [sdebit@cerpam.fr](mailto:sdebit@cerpam.fr)

## **Var : un travail considérable d'adaptation de l'élevage dans le Canjuers, une prédation toujours très forte**

---

Dans le Canjuers, le poids de la prédation est resté contenu pendant les premières années d'arrivée d'un loup, malgré un premier pic d'attaque en 2003. Mais à partir de 2008, tout explose avec la constitution d'une meute. Très vite, les dégâts subis par les éleveurs atteignent désormais 500 à 600 animaux par an. C'est près de 4 % de taux de perte annuel pour les 15 000 ovins et caprins au pâturage ! C'est que le Canjuers est un territoire très particulier, un immense camp militaire dont

l'établissement dans les années 1970 a conduit à exproprier tous les éleveurs. Ces derniers ont conservé des droits de pâturage. Le pâturage est logiquement soumis aux contraintes liées aux activités militaires, ce qui s'est traduit notamment par la difficulté d'implantation d'équipements pastoraux.

En 2005, une première étude du CERPAM soulignait l'extrême vulnérabilité des éleveurs pâturant le Canjuers en cas d'implantation d'une population de loups sur ce territoire de parcours méditerranéens : "prédiction" malheureusement confirmée 3 ans plus tard. Cette étude identifiait les actions à mener et qui ont été engagées à grande échelle à partir de 2007 :

Réalisation de 13 diagnostics de vulnérabilité qui concernent près de 20 000 ha ( 2/3 de la surface pastorale et 67% des unités pastorales)

sur toute la périphérie du camp, mais sont désormais réinstallés à l'extérieur. Et le

Constitution de 6 groupements pastoraux qui gèrent plus de la moitié du territoire pastoral de Canjuers

11 parcs de regroupement nocturne et 1 parc d'appui au gardiennage

7 points d'abreuvement pour sécuriser l'accès à l'eau (stockage et distribution)

3 cabanes pastorales et 2 bâtiments d'élevage à réaliser ou rénover et

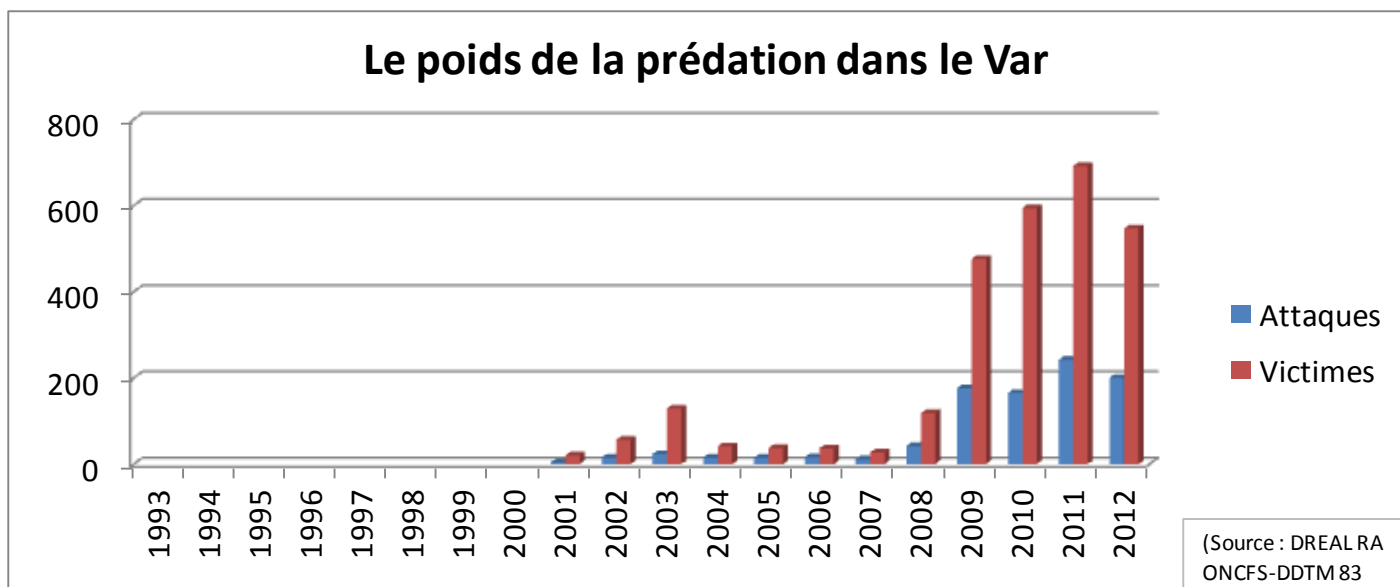
222 ha de coupes de bois

286 ha de brûlage dirigé

100 ha de débroussaillage

L'impact réel de ces mesures devra être évalué dans le temps afin de mesurer leur efficacité. L'effort d'adaptation demandé aux éleveurs et assumé par eux est considérable. Il est nécessaire également d'engager une régulation du prédateur pour diminuer la pression sur les troupeaux.

Pour en savoir plus : [pthavaud@cerpam.fr](mailto:pthavaud@cerpam.fr)



## Vaucluse : les attaques de loups s'installent dans la durée et s'accroissent

---

Dans le Vaucluse, les attaques de loups ont commencé en 2009. Après Bédoin, puis Sault, ce sont désormais les communes de Lagarde d'Apt, Aurel et Monieux qui sont désormais touchées. La prédation a plus que doublé en 2012, avec 9 attaques et 36 animaux constatés et reconnus au titre du loup. Les attaques se sont produites de juin à novembre. En complément, plusieurs éleveurs du Luberon signalent des disparitions discrètes d'animaux jeunes et en bonne santé dans les bois pâturés en fin d'automne et hiver. Cependant, la difficulté de retrouver les carcasses ainsi que l'action des prédateurs secondaires et charognards a empêché pour l'instant de faire reconnaître cette réalité. Le sentiment d'inquiétude s'accroît dans ces collines méditerranéennes où les troupeaux sont particulièrement vulnérables en automne et en hiver, qu'ils soient gardés ou plus généralement conduits en parcs clôturés qui ne peuvent suffire à interdire l'entrée aux loups. Enfin, autour des villages et dans les collines faisant l'objet d'une intense fréquentation péri-urbaine, la présence de chiens de protection paraît à beaucoup problématique et source de conflits.

Une action de formation a été engagée pour les éleveurs concernant les chiens de protection, assurée par Jean-Marc Landry, une deuxième session a eu lieu en 2012 rassemblant une douzaine d'éleveurs. Par ailleurs, les éleveurs les plus touchés tentent de s'organiser individuellement ou par la création de groupement pastoral afin d'embaucher des bergers salariés, mais les obstacles sont nombreux : absence de logement adapté, absence de convention collective adaptée, et surtout, difficulté de recruter des bergers ayant les connaissances ou se portant volontaires pour garder des troupeaux en hiver dans des collines boisées dans des conditions difficiles.

Pour en savoir plus : [bbeylier@cerpam.fr](mailto:bbeylier@cerpam.fr)

## Problèmes de réception de cette lettre ?

---

Pour plus de renseignements :  
Contacter : [cerpamweb@wanadoo.fr](mailto:cerpamweb@wanadoo.fr)

## Vient de paraître : Protection des troupeaux contre la prédation. (Collection Techniques pastorales, coédition Cerpam / Cardère)



Cet ouvrage est le fruit d'un travail collectif : services pastoraux de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Cerpam), Drôme (Adem) et Languedoc-Roussillon (OIER-Suamme), Institut de l'Élevage, Directions départementales des Territoires des départements alpins, avec des contributions de la chambre d'Agriculture de Franche-Comté, de l'ONCFS, du Pôle Grands Prédateurs Jura. Il est soutenu financièrement par les deux Conseils régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, les Ministères de l'Agriculture et de l'Écologie, l'Europe. Son objectif est de constituer une véritable référence concernant les conditions techniques de la protection des troupeaux, leur adaptation aux différents contextes, leurs limites et leurs contraintes. Le livre de 312 pages est riche de plus de 200 illustrations en couleurs (photos, dessins, schémas...) qui en rendent la lecture plus facile et plus vivante. Le résumé de l'ouvrage permet de présenter l'esprit qui a fédéré les auteurs :

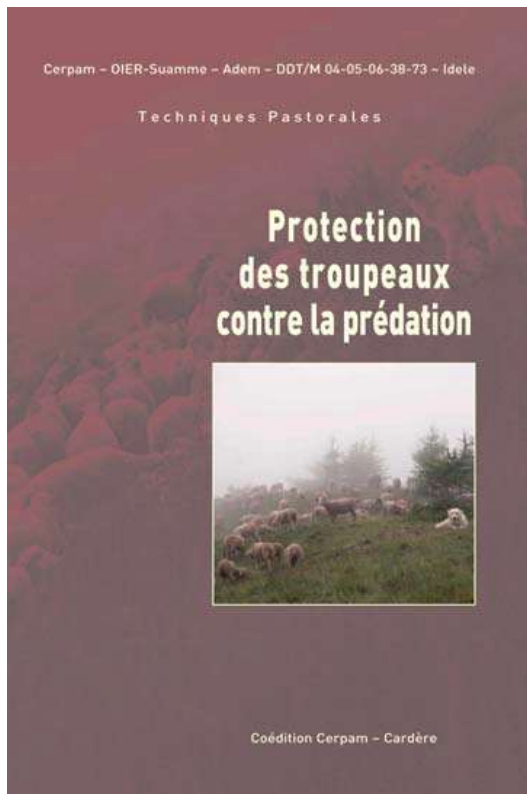
« Les grands prédateurs sauvages se développent en France depuis deux décennies dans les massifs montagneux. Ils entrent inévitablement en confrontation avec des formes d'élevage qui se sont déployées en leur absence, dans un contexte de main-d'œuvre devenue rare et chère dans les exploitations. Face à une prédation en augmentation rapide, les éleveurs doivent protéger leurs animaux malgré les fortes contraintes pour le troupeau, l'homme qui le conduit et le milieu naturel.

La protection des troupeaux relève d'une démarche globale. Elle nécessite pour cela de disposer de diagnostics individualisés, d'une boîte à outils garnie

d'une diversité de solutions à combiner selon les cas, enfin d'une action d'accompagnement des exploitations et d'aménagement, raisonnée en fonction des territoires. Les connaissances acquises sont majoritairement issues du massif alpin et des ovins confrontés aux loups. Mais l'ouvrage explore aussi la diversité des systèmes d'élevage ovins, caprins, bovins, face aux différents prédateurs (loups, lynx, ours, chiens divagants). Dans tous les cas, les outils de protection décrits sont les mêmes. Par contre leur mise en œuvre, leur efficacité, les contraintes qu'ils engendrent, dépendent des contextes de prédation et d'élevage.

**Vingt ans après l'arrivée des loups en France**, cette synthèse est plus nécessaire que jamais : tous les acteurs concernés font face à deux réalités incontournables ; la première, c'est que la présence des prédateurs sauvages est un phénomène durable dans la société contemporaine ; la deuxième, c'est que tous les systèmes d'élevage et toutes les exploitations n'auront pas la même capacité d'y faire face, aussi bien raisonnés que soient les dispositifs publics.





## Sommaire

- Protéger les troupeaux des prédateurs : une démarche globale
- Les outils du diagnostic : de l'expertise de vulnérabilité à l'étude territoriale
- Les stratégies de protection des troupeaux
- Les systèmes d'effarouchement
- Chiens de protection et autres animaux de protection
- Les clôtures
- Aménagements et équipements pastoraux nécessaires pour mettre en œuvre les mesures de protection des troupeaux
- Quatre exemples de mise en œuvre d'actions de sécurisation du troupeau en alpage et en exploitation

### **Commandes par courrier :**

Cerpam, Route de la Durance - 04100 Manosque [www.cerpam.fr](http://www.cerpam.fr)

Pour en savoir plus : [lgarde@cerpam.fr](mailto:lgarde@cerpam.fr)

Stéphanie Munoz 04 92 87 47 54, [secretariat@cerpam.fr](mailto:secretariat@cerpam.fr)

**Commandes en ligne :** [www.cardere.fr](http://www.cardere.fr), Bruno Msika 06 03 17 85 65